

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TELECOPIE : 05.49.24.63.32

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2013/220V0625

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgifp.finances.gouv.fr

1. **Service consultant** : Communauté d'Agglomération de Niort
2. **Date de la consultation** : 8 août 2013
3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation d'une parcelle de terre en vue de son acquisition.
4. **Propriétaire présumé** : Indivision BOBINEAU/COURAUD
5. **Description sommaire de l'immeuble** :

Commune de PRIN-DEYRANCON

Parcelle de terre sise « Les Chéracles », cadastrée ZB n°22 d'une superficie de 3 384 m².

6. **Urbanisme** : En zone UE au PLU

7. **Situation locative** :

Parcelle inscrite à la MSA au compte de la SCEA LES 3 SITES, qui exploite 326ha 74a.

8. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

Le prix d'acquisition de 27 000 € HT soit 8 € HT le m², est conforme à la valeur vénale actuelle et n'appelle pas d'observation de la part du service.

Indemnité pour perte de revenu à verser à l'exploitant par le vendeur : 1 013 €

9. **Observations** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 9 septembre 2013

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le contrôleur des Finances Publiques



Patricia HUTCHINSON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE

BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TELECOPIE : 05.49.24.63.32

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2013/220V0626

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr

1. **Service consultant** : Communauté d'Agglomération de Niort
2. **Date de la consultation** : 8 août 2013
3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation d'une parcelle de terre en vue de son acquisition.
4. **Propriétaire présumé** : Madame EBOLI Rita
5. **Description sommaire de l'immeuble** :

Commune de PRIN-DEYRANCON

Parcelle de terre sise « Les Chéracles », cadastrée ZB n°23 d'une superficie de 4 817 m².

6. **Urbanisme** : En zone UE au PLU

7. **Situation locative** :

Parcelle inscrite à la MSA au compte de la SCE LES 3 SITES, qui exploite 326ha 74a.

8. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

Le prix d'acquisition de 38 500 € HT soit 8 € HT le m², est conforme à la valeur vénale actuelle et n'appelle pas d'observation de la part du service.

Indemnité pour perte de revenu à verser à l'exploitant par le vendeur : 1 442 €

9. **Observations** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 5 septembre 2013

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le contrôleur des Finances Publiques


Patricia HUTCHINSON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE

BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TELECOPIE : 05.49.24.63.32

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2013/220V0627

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr

1. **Service consultant** : Communauté d'Agglomération de Niort

2. **Date de la consultation** : 8 août 2013

3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation d'une parcelle de terre en vue de son acquisition.

4. **Propriétaire présumé** : Monsieur GUIGNARD Michel

5. **Description sommaire de l'immeuble** :

Commune de PRIN-DEYRANCON

Parcelle de terre sise « Les Chéracles », cadastrée ZB n°24 d'une superficie de 6 506 m².

6. **Urbanisme** : En zone UE au PLU

7. **Situation locative** :

Parcelle inscrite à la MSA au compte de la SCEA DOMAINE DE LA REPOSEE, qui exploite 52ha 96a 58ca.

8. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

Le prix d'acquisition de 52 000 € HT soit 8 € HT le m², est conforme à la valeur vénale actuelle et n'appelle pas d'observation de la part du service.

Indemnité pour perte de revenu à verser à l'exploitant par le vendeur : 1 948 €

9. **Observations** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 9 septembre 2013

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le contrôleur des Finances Publiques


Patricia HUTCHINSON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE

BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TELECOPIE : 05.49.24.63.32

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2013/220V0628

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr

1. **Service consultant** : Communauté d'Agglomération de Niort

2. **Date de la consultation** : 8 août 2013

3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation d'une parcelle de terre en vue de son acquisition.

4. **Propriétaire présumé** : Indivision GUIGNARD/BREMAND

5. **Description sommaire de l'immeuble** :

Commune de PRIN-DEYRANCON

Parcelle de terre sise « Les Chéracles », cadastrée ZB n°25 d'une superficie de 9 076 m².

6. **Urbanisme** : En zone UE au PLU

7. **Situation locative** :

Parcelle inscrite à la MSA au compte de la SCEA DOMAINE DE LA REPOSEE, qui exploite 52ha 96a 58ca.

8. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

Le prix d'acquisition de 72 600 € HT soit 8 € HT le m², est conforme à la valeur vénale actuelle et n'appelle pas d'observation de la part du service.

Indemnité pour perte de revenu à verser à l'exploitant par le vendeur : 2 717 €

9. **Observations** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 9 septembre 2013

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le contrôleur des Finances Publiques


Patricia HUTCHINSON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE

BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TELECOPIE : 05.49.24.63.32

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2013/220V0629

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgifp.finances.gouv.fr

1. **Service consultant** : Communauté d'Agglomération de Niort
2. **Date de la consultation** : 8 août 2013
3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation d'une parcelle de terre en vue de son acquisition.
4. **Propriétaire présumé** : Madame BROUILLAC Michelle *Brouillac*
5. **Description sommaire de l'immeuble** :

Commune de PRIN-DEYRANCON

Parcelle de terre sise « Les Chéracles », cadastrée ZB n°93 d'une superficie de 198 m².

6. **Urbanisme** : En zone UE au PLU

7. **Situation locative** :

Parcelle non inscrite à la MSA.

8. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

Le prix d'acquisition de 1 600 € HT soit 8 € HT le m², est conforme à la valeur vénale actuelle et n'appelle pas d'observation de la part du service.

9. **Observations** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 9 septembre 2013

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le contrôleur des Finances Publiques


Patricia HUTCHINSON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE

DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE

BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TELECOPIE : 05.49.24.63.32

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2013/220V0629

Enquêteur : Sonia MARACHE

Courriel : sonia.marache@dgfip.finances.gouv.fr

1. **Service consultant** : Communauté d'Agglomération de Niort
2. **Date de la consultation** : 8 août 2013
3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation de cinq parcelles de terre en vue de leur acquisition.
4. **Propriétaire présumé** : SCI TRISKELLIS

5. **Description sommaire de l'immeuble** :

Commune de PRIN-DEYRANCON

Parcelles de terre sises « Les Chéraclès », cadastrées ZB n°92, ZN n°94, ZB n°95, ZB n°96 et ZN n°97 pour une superficie totale de 39 127 m².

6. **Urbanisme** : En zone UE au PLU

7. **Situation locative** :

Parcelles non inscrites à la MSA.

8. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

Le prix d'acquisition de 352 000 € HT soit 9 € HT le m², est conforme à la valeur vénale actuelle et n'appelle pas d'observation de la part du service.

9. **Observations** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 9 septembre 2013

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Le contrôleur des Finances Publiques


Patricia HUFCHINSON